

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CATERING INTERNATIONAL SERVICES

(Eurolist)

Par courrier du 6 mars 2008, la société anonyme Banque de Vizille (1) (2, rue Président Carnot, 69002 Lyon) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 février 2008, le seuil de 5% du capital de la société CATERING INTERNATIONAL SERVICES et détenir 96 500 actions CATERING INTERNATIONAL SERVICES représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 2,86% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de la modification du nombre total d'actions de la société CATERING INTERNATIONAL SERVICES.

(1) Contrôlée par le CIC-Crédit Mutuel.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 943 505 actions représentant 3 374 464 droits de vote.